

Liberté Égalité Fraternité

Plan régional santé au travail Hauts-de-France 2021–2025

Agir pour notre bien commun : la santé au travail



















des accidents du travail concernent un salarié ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise

« Un jeune bien accueilli c'est un investissement, pour sa fidélisation et pour son bienêtre chez nous. »

**Xavier**, Employeur

S'intégrer à son poste, c'est acquérir des compétences pour bien faire son travail et construire des savoir-faire de prudence pour se protéger des risques. L'accueil et la formation des nouveaux embauchés jouent alors un rôle décisif dans la maîtrise de la santé et de la sécurité.



36, c'est le nombre d'AT en 2021 pour 1 000 salariés de notre région. Un indice de fréquence parmi les plus élevés

« Parfois la bonne volonté de l'entreprise ne suffit pas. Il s'agit de la conseiller à une démarche de prévention bien organisée et bien outillée. »

#### Olivia.

Conseillère prévention

La sinistralité est forte, particulièrement pour certaines activités, et les démarches de prévention sont insuffisamment développées au sein de trop nombreuses entreprises. L'action vise à éprouver des accompagnements, en termes d'évaluation des risques et de plans de prévention.



des maladies professionnelles indemnisées en région sont des TMS

« En industrie agroalimentaire, des gestes sont contraignants mais des réponses existent. Après un diagnostic par métier, il s'agira de construire avec les professionnels du secteur des mesures adaptées à l'activité. »

Samir, Ergonome en SPSTI

Malgré des connaissances et des outils, la prévention des TMS n'est pas à la hauteur de l'intensité des expositions. 3 secteurs critiques sont ciblés afin d'identifier les leviers de prévention, d'engager les entreprises et d'agir avec les préventeurs sur le long terme.



15 %
des travailleurs
sont concernés
par les maladies
chroniques
évolutives

« Lorsque l'employeur et le salarié réussissent à moduler les conditions de travail, la bataille du maintien emploi est un peu gagnée. Notre rôle, c'est de faciliter cela »

**Amandine**, Médecin du travail

Les maladies chroniques sont synonymes de désinsertion professionnelle. Avant que le lien avec le travail ne se délite, il est nécessaire que travailleurs, employeurs et professionnels de santé agissent de manière coordonnée. Alors le maintien dans l'emploi sera facteur de santé.



25 % des AT mortels sont des accidents routiers liés au travail

« Prévenir ce risque ce n'est pas que du comportement. C'est aussi regarder les horaires, les communications professionnelles, la qualité du parc véhicules »

**Régis**, QHSE en entreprise

1ère cause de mortalité au travail, le risque routier est insuffisamment considéré comme un risque professionnel à part entière. Notre ambition : construire des démarches préventives efficaces, sur le champ organisationnel, et les déployer avec les acteurs de la prévention.



c'est le nombre moyen de jours de fermeture pour 1/3 des entreprises en 2020

« Traverser une crise, c'est acceptable lorsque l'on a su l'anticiper et s'y préparer. C'est typiquement ce que nous n'avions pas réussi à faire début 2020 L»

### Céline.

Cheffe d'entreprise

La crise liée à la Covid a eu des impacts dramatiques sur notre santé. Elle a aussi ébranlé les entreprises. Quelles leçons pour mieux se préparer aux crises à venir ? Les acteurs de la santé au travail contribuent à l'anticipation et à la gestion de ces événements inattendus.

# Préserver notre bien commun : la santé au travail

Travailler en bonne santé, durablement, c'est un atout pour chacun des travailleurs et un atout pour les entreprises de la région Hauts-de-France. Nos efforts ont été soutenus mais il reste beaucoup à faire car les accidents du travail sont encore trop nombreux et parfois graves, des expositions professionnelles débouchent malheureusement sur des maladies, des situations de handicap, des pertes d'emploi...

Le 4<sup>ème</sup> Plan régional santé au travail privilégie la prévention plutôt que la réparation. Nos enjeux :

- progresser dans la compréhension des expositions, en particulier pour les risques mal connus tels les cancérigènes et les risques psychosociaux,
- renforcer les démarches de prévention au sein des entreprises, par des appuis mieux ciblés et adaptés aux secteurs d'activité.

Une sinistralité trop élevée en région :

58 décès liés au travail 2815 accidents graves

5 300 maladies professionnelles

(source Carsat 2019)

# Le PRST, un outil pour agir concrètement

Relever le défi de la santé au travail appelle à une stratégie d'actions ciblées autour des 4 axes prioritaires du Plan santé au travail 4 :

- renforcer la prévention primaire et la culture de prévention,
- prévenir la désinsertion et l'usure professionnelles,
- anticiper et adapter la prévention aux nouveaux enjeux et nouvelles formes de travail,
- mieux piloter et outiller les acteurs de la santé au travail.

Un diagnostic territorial est construit à partir d'études et de données complémentaires : la sinistralité, la santé, les expositions, le tissu économique, les populations au travail... En s'appuyant sur le Comité régional d'orientation des conditions de travail, ce diagnostic débouche sur 29 actions concrètes, dont 6 sont évoquées sur ce support.

# Une dynamique engageante et coordonnée

Les acteurs qui contribuent à ce plan s'appuient sur une charte : nos objectifs communs, notre vision de la santé au travail et de la prévention primaire. Elle engage à une contribution ciblée, selon les compétences de chacun.

### Les acteurs impliqués

- La Dreets et l'Agence régionale de santé.
- Les services de prévention et de santé au travail.
- Les institutions de prévention (Carsat, MSA, OPPBTP, Aract).
- Les organismes de formation et de recherche.
- Tout autre acteur compétent dans le domaine ciblé.

Ainsi, 29 équipes pluridisciplinaires travaillent autour d'un programme d'actions coordonnées et ciblées : la construction de connaissances, le déploiement auprès des entreprises, la formation des acteurs relais, le contrôle...

Le pilotage de l'ensemble des actions est assuré par les services déconcentrés de l'État. Les réalisations sont valorisées au travers d'un programme de communication utilisant les réseaux sociaux, des émissions thématiques, des événements...

# Au service des travailleurs et des entreprises

Ancrées sur les territoires des Hauts-de-France, les actions du plan régional sont au service des travailleurs et des organisations qui les emploient. Employeur, représentant du personnel, responsable de branche professionnelle, spécialiste de la prévention... chacun peut contribuer à cet effort commun de prévention. Il suffit pour cela de se rapprocher des animateurs déjà engagés.

En savoir plus sur le PRST, ses actions concrètes et ceux qui l'animent, consultez notre site dédié : https://sante-travail-hdf.fr



### Le 4<sup>ème</sup> Plan régional santé au travail Hauts-de-France est porté par :



Fraternite

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Avec l'implication des membres du Comité régional d'orientation des conditions de travail.

### Les organisations patronales :

CPME, FRSEA, MEDEF, UDES et U2P

### Les organisations syndicales de salariés :

CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO

### Les institutions de prévention :

ARACT, CARSAT, MSA et OPPBTP

### Et la participation d'acteurs régionaux :

AGEFIPH, ISTNF, Santé publique France, OR2S, Universités de Lille et de Picardie, Présanse, Santé Travail Hauts-de-France

Publication: Dreets Hauts-de-France.

Conception Gilles Vidal (graphisme et illustrations) et cabinet Pact.

Avril 2023